

Numéro dans le SI local :	1164
Référence GESUP :	1164
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire politique et culturelle de la France contemporaine (1815-1945)
Job profile :	The professor will teach political and cultural History for students who are specialist or not in this area. Also, he (she) will be a specialist of French Contemporary history. He (she) will be a member of the •Centre d'•Histoire : Espaces et Cultures•.
Research fields EURAXESS :	Other
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	CLERMONT-FERRAND
Code postal de la localisation :	63000
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Adresse d'envoi du dossier :	49, BD FRANCOIS-MITTERRAND CS 60032 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	CAROLE LECAMUS COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04.73.17.73.91 04.73.17.72.01 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	histoire contemporaine ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines
Profil recherche : Laboratoire 1 : Dossier Papier Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB) Dossier transmis par courrier électronique Application spécifique	EA1001 (199213300W) - Centre d'Histoire Espaces et Cultures (EA 1001) OUI NON NON e-mail gestionnaire NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le professeur d'histoire contemporaine devra assurer un enseignement à tous les niveaux du cursus universitaire, de la L1 au M2. Par ailleurs, il est attendu un fort investissement dans la préparation des concours de l'enseignement secondaire (CAPES, agrégation). Comme professeur des universités, il sera amené à prendre des responsabilités nécessaires au bon fonctionnement du département d'histoire (direction du département, du master Histoire, Civilisations, Patrimoine, et de parcours de ce master...).

Département d'enseignement : HISTOIRE

Lieu d'exercice : UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Equipe pédagogique :

Nom directeur du département : Stéphane GOMIS

☎ directeur département : 04/73/34/65/59

Mail directeur département : stephane.gomis@univ-bpclermont.fr

URL département : <http://lettres.univ-bpclermont.fr/rubrique169.html>

PROFIL RECHERCHE DETAILLE :

Le professeur d'histoire contemporaine sera appelé à s'intégrer de manière privilégiée dans l'axe 1 du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC) : *Critique des pouvoirs, pouvoir de la critique : une histoire corrélée* qui se situe dans le prolongement de l'axe *L'opposition dans la cité* du quinquennal 2012-2016. Dans une perspective diachronique et transnationale, cet axe aborde une histoire qui prend en compte la critique individuelle ou collective des acteurs de la vie publique française, celle des élites proches du pouvoir et celle des protagonistes ordinaires dans une histoire « vue d'en bas ». Le professeur recruté apportera sa contribution à cet axe à partir de l'exemple de la France, mais un regard comparatiste sur d'autres situations européennes ou américaines serait apprécié. Ces travaux pourront aussi se faire en partenariat avec l'axe 2 de la MSH de Clermont (*Ruptures, révolutions*). Le candidat retenu sera appelé à participer aux diverses tâches d'administration de la recherche au sein du CHEC.

Nom du laboratoire : Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC)

Lieu d'exercice : Maison des Sciences de l'Homme

Nom directeur du laboratoire : Philippe BOURDIN

☎ directeur du laboratoire : 04 73 34 68 48

Mail directeur du laboratoire : philippe.bourdin@univ-bpclermont.fr

URL LABO : <http://chec.univ-bpclermont.fr/>

Descriptif du laboratoire :

Le Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC, EA 1001), hébergé dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, compte 45 enseignants-chercheurs et 43 doctorants, ces derniers intégrés dans les axes de recherche du centre et regroupés dans une « Jeune équipe », à l'œuvre pour organiser librement conférences et manifestations scientifiques.

Le CHEC réunit archéologues, historiens, historiens de l'art, spécialistes de civilisations étrangères et musicologues autour d'une histoire connectée des conflits politiques et des révolutions, d'une histoire sociale du religieux, d'une histoire des créations culturelles et artistiques, d'une histoire et d'une archéologie des territoires.

Il valorise l'interdisciplinarité, les collaborations nationales et internationales (notamment avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et plusieurs pays d'Europe centrale). Le CHEC a conduit ou conduit six projets de l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

Produisant de nombreuses expertises, le CHEC apporte notamment son appui et son aide aux fouilles et prospections archéologiques, à la valorisation du patrimoine ancien, à la muséographie, à la cartographie et aux bases de données historiques, aux publications issues des manifestations scientifiques qu'il organise ou des thèses qu'il aide à faire aboutir.

Dans le cadre de l'actuel plan quinquennal, le CHEC développe de manière concertée (avec évaluation et programmation annuelles à l'occasion des assemblées générales du centre) trois axes de recherche :

1. Critique des pouvoirs, pouvoir de la critique : une histoire corrélée = recenser les manières dont s'exerce la critique des pouvoirs et interroger la singularité du pouvoir de la critique, en termes de réception et de performativité.
2. Processus des créations, usages et langages des arts = genèse et circulation des œuvres, de leurs modèles et de leurs auteurs, usages sociaux des arts (arts plastiques, arts de la scène, musiques sacrées, culte des saints).
3. Archéologie et histoire des territoires : dynamiques et représentations = dynamiques des systèmes de peuplement et des paysages ; villes, urbanisme, élites et réseaux urbains ; représentations et cartographie.

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

1) Enregistrement des candidatures

Les candidatures doivent impérativement être enregistrées sur l'application ministérielle web GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

2) Modalités d'envoi du dossier et date limite d'envoi

Les candidats doivent envoyer **par voie postale** leur dossier sur support papier uniquement en 3 exemplaires identiques **jusqu'au 30 mars 2017 minuit, cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable. Tout dossier ou pièces manquantes au dossier transmis hors délais (30 mars 2017, cachet de la poste faisant foi) seront déclarés irrecevables.

Il est vivement recommandé au candidat d'anticiper l'envoi de ces documents (notamment pour les candidats qui envoient leur dossier de l'étranger).

3) Les pièces à fournir pour le dossier de candidature :

Conformément à l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités, le dossier (en 3 exemplaires identiques) doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, **à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes** (exemple : lettres de recommandation, etc...qui seront systématiquement enlevées du dossier) :

a) En ce qui concerne le recrutement des professeurs des universités (PR) et des Maîtres de Conférence (MCF) sur des postes publiés au titre de l'article l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités :
 - pour les candidats au concours de MCF : en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition. Les candidats devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.
 - pour les candidats au concours de PR : en précisant ceux qui sont joints dans le CV et en joignant un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- 4 une copie du ou des diplômes et des titres demandés :
 - au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
 - au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (*rapport de soutenance de la thèse; le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables*).
- 6 Une enveloppe à votre adresse personnelle, affranchie au tarif en vigueur

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

b) En ce qui concerne une candidature de PR ou MCF au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier.**

Dans ce cas, le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention : (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : **dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés** doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts :

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 ;
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

4) Suivi dématérialisé du dossier de candidature :

Il appartient au candidat de **consulter régulièrement sur GALAXIE** l'état d'avancement de son dossier. Vous serez en particulier ainsi informé des pièces manquantes au dossier.

5) Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : <http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/>

Comme précisé à l'article 9-2 du décret 84-431 modifié, et conformément à la délibération du conseil académique restreint, une mise en situation professionnelle n'est pas requise lors de l'audition des candidats pour le présent recrutement.